الجمهوريــة الجزائريــة الديمقراطيــة الشعبيــة REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE ———OOOO

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE وزارة المالية المديرية العامة المديرية العامة المدارية العامة المحاسبة

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUDGETS

مديرية التنظيم و التنفيذ المحاسبي للميزانيات

N°01 13/01/2010

ERRATUM A LA NOMENCLATURE DES COMPTES DU TRESOR (version 2009)

Au niveau du compte n° 201.001 « produit des contributions directes » (page 15)

Au lieu de :

- ligne 105 : produit de pénalités de contrôle et de vérification
- ligne 106 : produit de 91% de l' IBM

Lire:

- -ligne 105 : produit de 91% de l' IBM
- ligne 106 : produit de pénalités de contrôle et de vérification

LE DIRECTEUR DE LA REGLEMENTATION ET DE L'EXECUTION COMPTABLE DES BUGETS

Signé: M. K. LAKHDARI